



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E156672

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2026

ÉDITÉ LE

06/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/09/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/10/2025
7 000

Raison sociale : LANDRE MICKAEL

LA PAULIE
15150 GLENAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC

Siret : 813 541 356 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 115045815 J 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 115045815 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 06 87 31 96 47

Portable : 06 87 31 96 47

Fax :

Site Internet :

E-mail : mickael.landre.sasu@sfr.fr

Responsabilité légale :

LANDRE MICKAEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/10/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	12/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.